

Au cours de la semaine du 26 août au 1er septembre 2021,

les violations systématiques par Israël des lois internationales et humanitaires se sont poursuivies dans les Territoires Palestiniens Occupés.

Durant cette période, les Forces israéliennes d'occupation (FIO) ont:

- **tué 1 civil palestinien**, à Ramallah
en outre, **1 enfant palestinien a succombé** à des blessures antérieures, dans la bande de Gaza
- **blessé 7 civils palestiniens**, en Cisjordanie
- **conduit 128 incursions** dans les communautés palestiniennes de Cisjordanie y compris Jérusalem occupée
- **arrêté 66 civils palestiniens**, dont 13 enfants et 4 femmes, en Cisjordanie y compris Jérusalem occupée
- **arrêté, molesté et interrogé un groupe de 7 journalistes** qui travaillait à Hébron
- **continué de réprimer violemment les manifestations pacifiques** contre la construction du Mur, l'implantation des colonies et la politique d'annexion
- **continué d'attaquer des bateaux de pêche** au large de la bande de Gaza et de **tirer sur les civils** s'approchant de la frontière Gaza-Israël
- **maintenu un blocus extrêmement sévère de la bande de Gaza**

Elles continuent à exercer un contrôle total sur la Cisjordanie, et la bande de Gaza, isolée par un blocus intégral depuis juin 2007, vit une catastrophe humanitaire.

Dans la bande de Gaza, **des enfants et des adultes meurent chaque semaine faute de médicaments et de traitements.**

70% des Gazaouis sont sans travail, et 80% vivent au dessous du seuil de pauvreté et dépendent de l'aide alimentaire de l'UNRWA pour survivre.

Ces mesures constituent une punition collective dirigée contre la population civile palestinienne, en violation flagrante des Conventions de Genève.

En Cisjordanie, les Forces israéliennes d'occupation ont, de plus:

- **poursuivi le nettoyage ethnique de Jérusalem**, par la démolition de maisons, ateliers, magasins, locaux communautaires, etc. et des expulsions, tant dans la vieille ville que dans les quartiers palestiniens
- **continué leurs activités de colonisation et la construction du Mur**, en violation du droit international ; elles ont, entre autres :
 - démoli, ordonné la démolition ou fait cesser la construction de :**
 - 1 mosquée, 5 maisons, et des murs de retenue**, à Bethléem
 - 3 tentes** servant de bergeries, dans la vallée du Jourdain
 - 2 maisons et 1 puits d'eau**, à Naplouse
 - immobilisé des véhicules de construction** pour faire cesser des travaux de réhabilitation des terres, à Salfit

Les violences des colons israéliens contre des civils palestiniens et leurs biens se poursuivent, le plus souvent avec la complicité active des FIO

Source : Palestinian Center for Human Rights, Gaza, Palestine, 2.9.2021 : pchgaza.org

Traduction et résumé : Collectif Urgence Palestine – Vaud : www.cupvd.ch/documents.htm